



Après avoir forcé les salariés à travailler le groupe Prysmian les met au chômage partiel

Communiqué de presse



L'usine métallurgique de Montereau 77 appartenant au groupe Prysmian (leader mondial), fabricant de câble électrique et de la fibre optique n'a jamais cessé de travailler malgré la crise du Covid 19.

Lors de la mise en place du confinement, très rares étaient les moyens de protections pour les salariés obligés de travailler pour satisfaire la soif de profits des actionnaires.

Les organisations syndicales ont demandé, dès le début, l'arrêt de l'activité de l'entreprise et la mise en confinement des salariés avec le maintien de salaire.

Il aura fallu plus de 15 jours et de nombreux cas suspectés de Covid 19 (jamais confirmés faute de test de dépistage), pour que des moyens de prévention soient mis en place. L'avis de danger grave et imminent déposé par la CGT est resté sans effet, les salariés refusant de faire valoir leur droit de retrait par peur de perdre du salaire.

Malgré l'absence de clients, l'entreprise s'est payé le luxe de faire travailler certains salariés en heures supplémentaires. Aujourd'hui les espaces de stockages sont pleins, dans la cour et dans les ateliers.

Durant 6 semaines du matériel de protection gants, masques gel hydroalcooliques ont été utilisés dans le seul but de remplir le stock de l'entreprise, alors que les soignants et les salariés du médicosocial en manquaient.

Malgré les demandes répétées de la CGT 77, la Préfecture de Seine et Marne n'a pas fait cesser cette activité non indispensable à la gestion de la crise sanitaire afin notamment d'éviter la propagation du virus et permettre de réquisitionner les moyens de protections pour les soignants.

Aujourd'hui le groupe Prysmian place 200 salariés en chômage partiel pour des durées allant de 8 à 20 jours selon les services. Raison invoquée : baisse d'activité.

La faiblesse des salaires dans cette entreprise (minimum conventionnel de la métallurgie) a contraint les salariés à travailler pour survivre.

Maintenant les 200 salariés doivent choisir entre poser des congés (pour ne pas perdre de salaire) ou accepter le chômage partiel payé à 84 % de leur salaire Net sur une base de 35h par semaine travaillée.

Or il s'avère que le temps de travail dans l'entreprise est resté à 37h50 par semaine. La perte de salaire est plus forte encore pour des salariés qui ont continué de travailler.

La CGT demande l'arrêt de la production non indispensable à la gestion de la crise sanitaire, le maintien de la rémunération à 100% des salariés, l'augmentation de tous les salaires ainsi que le versement d'une prime de 1 000€ reconnaissant le risque encourus par les salariés lors des dernières semaines.

Montereau le 20 Avril 2020

Contact : Yves Gandolfi CGT Silec 06 26 01 85 92 – Patrick Masson CGT 77- 06 82 57 66 72